

Table ronde numéro 4 : impact des médicaments sur l'environnement : état des lieux et mesures préventives

Défrichage d'un thème de large ampleur, méconnu et inédit à Giens

L'impact des médicaments sur l'environnement fait l'objet depuis quelques années de nombreuses recherches et publications et face à son ampleur, pour cette première, l'atelier a choisi de se concentrer sur l'impact sanitaire des résidus médicamenteux dans l'eau.

Le premier constat qui a été fait est que nos connaissances sur le sujet sont parcellaires, morcelées et insuffisantes. Il est donc urgent d'améliorer notre niveau de connaissances de l'impact environnemental des médicaments sur la santé de la population. Dans un premier temps, et avant de disposer de standards méthodologiques permettant d'étudier les rejets dans leur globalité, il est recommandé de se concentrer sur certains médicaments réputés potentiellement polluants (les hormones, les anti tumoraux et les antibiotiques et les cytotoxiques) et sur les nouveaux médicaments issus des bio et nanotechnologies.

Ensuite il est utile de s'interroger sur les performances et les résultats effectifs des méthodes de traitements des eaux usées à leurs différents niveaux. Il convient également d'améliorer le traitement à la source des rejets médicamenteux des patients et d'encourager, autant que faire se peut, pour certains médicaments ciblés particulièrement écotoxiques, la recherche et la mise au point de traitements neutralisants.

Pour réduire les sources de pollution, il est recommandé qu'un effort soit fait pour encourager le retour des médicaments non utilisés (Cyclamed) en poursuivant et développant les campagnes de sensibilisation « grand public ».

Une autre recommandation est de faire le bilan et d'optimiser autant que de besoin le traitement (à ce jour parcellaire) des rejets à différents niveaux où la source de pollution est plausiblement importante en concentration (déchets hospitaliers, industriels, rejets des laboratoires de recherche...).

Afin de mieux connaître l'impact environnemental des médicaments sur la santé de la population, il apparaît donc nécessaire de développer des méthodes de recherche et d'évaluation adaptées, méthodes d'écopharmacoépidémiologie notamment.

Parallèlement, un certain nombre de pistes réglementaires ont été suggérées : Insérer des études écopharmacoépidémiologiques dans les demandes

réglementaires (volet environnemental des PGR notamment).

Intégrer l'évaluation de l'impact environnemental des médicaments dans le cadre des éclairages à apporter aux décideurs publics : à ce sujet, ni la structure impliquée dans cette évaluation (nécessairement multidisciplinaire), ni le critère à utiliser (intégration dans un Intérêt de Santé Public modifié ?) n'a fait consensus.

Mettre à l'ordre du jour du prochain CSIS la mise en place d'un éco-bonus et introduire la notion de développement durable dans l'accord-cadre LEEM-CEPS.

Enfin, un effort de formation des professionnels de santé sur le sujet lui-même et sur le rôle indirect que pourraient avoir ces professionnels pour sensibiliser le public est à envisager.

L'une des conclusions générales de cet atelier a été la nécessité de poursuivre la réflexion sur ce champ à peine défriché et dont on a du mal à évaluer l'importance en termes de santé publique, réflexion pour laquelle le groupe recommande d'une part de ne pas considérer le médicament comme un polluant isolé et d'autre part comme si sa principale caractéristique était de polluer. L'impact environnemental du médicament sur la santé de la population doit s'inscrire selon sa mesure populationnelle en tenant compte du bénéfice thérapeutique qu'il apporte à l'individu et à la collectivité.